

ABONNEMENTS.

En mois. 4 fr.
Trois mois. 11
Par la poste. 15
En N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES

ON S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.



ANGLETERRE. — Londres, 5 octobre.

Le prix des grains a considérablement baissé au marché d'hier. Nous ajoutons que l'opinion générale est que les prix actuels ne se soutiendront point. Cette opinion et la conviction que la récolte dans le nord n'a pas manqué ont ranimé la confiance publique.

Il règne une sorte de panique parmi les spéculateurs sur le marché aux blés par suite de la baisse du prix de 8 shillings depuis lundi.

On nous assure que lord Palmerston a échoué dans une tentative pour conclure un traité de commerce avec le gouvernement espagnol. L'ambassadeur d'Espagne à Paris a travaillé activement et avec succès à contrecarrer les efforts de S. S. Le comte de Miraflores, dit notre correspondant à Paris, est un partisan exclusif des intérêts français et participe pour une large part à l'influence d'Espartero et des meneurs à Madrid.

On lit dans le Times: Le bruit court dans la cité que nous touchons à une émission de billets de banque de 1 et 2 livres sterling, et qu'un ordre du conseil sera rendu pour la restriction de paiements en espèces.

On regarde généralement ces mesures comme inévitables. Dans tout le royaume, on a la même pensée. On dit que l'ordre du conseil est déjà entre les mains des directeurs de la Banque. Les opinions sont très-partagées sur les résultats probables d'une suspension de paiement en espèces. On regarde généralement une pareille mesure comme funeste.

FRANCE. — Paris, le 5 octobre.

S. A. R. M. le duc d'Orléans est arrivé à Alger, le 27 septembre, à sept heures du matin, sur le Phare.

Un employé du ministère des affaires étrangères est parti ce matin pour Bruxelles avec des dépêches qu'on dit importantes.

Nous apprenons aujourd'hui, d'une manière positive, que l'ouverture de la session des chambres aura lieu le 5 novembre prochain.

Les dernières nouvelles des départemens annoncent une baisse dans le prix des blés sur trente-huit marchés des départemens, et une hausse sur quinze marchés seulement.

L'administration des ponts et chaussées s'occupe activement des études relatives au chemin de fer de Paris à la frontière belge; il paraît bien décidé que la direction par Amiens obtiendra la préférence, comme offrant des avantages positifs par un embranchement sur Boulogne ou Calais.

Le tableau de la bataille de Nézib a été demandé à M. Horace Vernet. L'illustre artiste va bientôt partir pour Marseille, d'où il s'embarquera pour Alexandrie. Après avoir vu le pacha d'Egypte, il ira visiter le champ de bataille rendu fameux par la victoire complète d'Ibrahim pacha. Nous apprenons avec regret que le tableau de la bataille, par lequel le talent de M. Horace Vernet ne peut manquer d'être puissamment inspiré, ne viendra pas à Paris.

Feuilleton.

LES AMANTS DE GHEEL.

Suite. — (Voir le POLITIQUE des 5 et 4 octobre.) Anselme apprit de quelqu'un du pays que l'homme qui avait emmené l'aliéné de la métairie de Saint-Bernard, avait annoncé devoir rester une partie de la matinée du lendemain à Hérenthals, pour mettre ordre à quelques affaires relatives aux biens qu'il possédait près de cette ville.

M. Horace Vernet emmène avec lui une caravane assez nombreuse d'artistes et de plusieurs de ses amis particuliers, sédentaires par la beauté du voyage, et la certitude de le faire, aussi agréablement que possible, avec l'escorte qui sera donnée à M. Vernet pour se rendre d'Alexandrie au camp d'Ibrahim-pacha.

M. Cass, envoyé des Etats-Unis à Paris, a reçu du consul des Etats-Unis à Florence, la nouvelle de l'arrestation en Toscane, par ordre de la police autrichienne, de M. Lucien Murat, second fils de l'ex-reine de Naples, qui avait traversé il y a quelque temps la France pour aller en Italie régler la succession de sa mère.

S. M. la reine d'Espagne vient de conférer à M. le maréchal Soult, président du conseil, l'Ordre de la Toison-d'Or, et d'accorder à M. Duchâtel, ministre de l'intérieur, le grand cordon de l'Ordre de Charles III. Un courrier extraordinaire est arrivé de Madrid à Paris, le 24 au matin, porteur de ces nominations.

Un journal prétend que Maroto va se retirer au Chili, et que la frégate qui vient d'être construite à Bordeaux pour le compte de cette république retardera d'un mois ou deux son départ pour attendre qu'il ait réalisé sa fortune afin de le recevoir à son bord.

L'épée de don Carlos est entre les mains du duc de la Victoire. Don Carlos, en partant, l'avait oubliée dans son alcove.

NOUVELLES D'ORIENT.

La Gazette de Cologne écrit que des nouvelles arrivées de Constantinople, par voie extraordinaire, mandent que M. de Bouteneff a reçu de St.-Petersbourg l'ordre de se rallier à toutes les mesures que les représentants européens croiraient devoir prendre pour mettre promptement fin aux troubles d'Orient.

Du Taunus, le 28 septembre. — Nous apprenons qu'il règne une grande activité au Johannisberg. Des courriers arrivent fréquemment de Vienne, chargés, à ce qu'on croit, de dépêches relatives aux affaires d'Orient.

On lit dans la Gazette de Leipzig, sous la date de Trieste, le 21 septembre: « Des lettres particulières d'Athènes et de Venise annoncent, du théâtre de la guerre en Syrie, qu'Ibrahim pacha est en marche avec toute son armée pour Constantinople.

On lit dans la Gazette de Leipzig, sous la date de Trieste, le 21 septembre: « Des lettres particulières d'Athènes et de Venise annoncent, du théâtre de la guerre en Syrie, qu'Ibrahim pacha est en marche avec toute son armée pour Constantinople.

On lit dans la Gazette de Leipzig, sous la date de Trieste, le 21 septembre: « Des lettres particulières d'Athènes et de Venise annoncent, du théâtre de la guerre en Syrie, qu'Ibrahim pacha est en marche avec toute son armée pour Constantinople.

On lit dans la Gazette de Leipzig, sous la date de Trieste, le 21 septembre: « Des lettres particulières d'Athènes et de Venise annoncent, du théâtre de la guerre en Syrie, qu'Ibrahim pacha est en marche avec toute son armée pour Constantinople.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

La guérilla de Guipuzcoa, sous les ordres du curé Zabala, s'est dissoute. Le commandant et les officiers se sont présentés à Bergara le 25, et 30 soldats sont allés en France.

Le colonel Wyde, commissaire anglais accompagne le duc

de la Victoire en Aragon, avec le corps d'armée de 35 bataillons 16 escadrons et de l'artillerie. — On écrit de Madrid, 28 septembre: M. l'ambassadeur de France a déjà eu une longue conférence avec le président du conseil, et il sera reçu demain en audience particulière par la reine.

Une adresse des Basques et des Navarrais, aux cortès, contient les passages suivans relatifs aux fueros: Les fueros de nos provinces sont les lois et coutumes anciennes des ces célèbres basques et cantabres, dont les montagnards ont la liberté à pris naissance, ne subirent jamais la domination d'aucun vainqueur ni romain, ni suève, ni arabe, ni français.

Les fueros ont créé cette nationalité navarraise et biscayenne que nous portons dans le cœur. Ils ont créé cette patrie que nous aimons par-dessus tout en quelqu'endroit de la terre que nous nous trouvons. Ces fueros ont inspiré à nos frères du nord ce zèle, cette vigueur et cette fermeté convenables avec lesquels vous les avez vus lutter pendant 6 années contre toutes les forces réunies de la nation, secondée par l'alliance de trois autres puissances voisines de notre frontière et de notre littoral.

Les fueros ont créé cette nationalité navarraise et biscayenne que nous portons dans le cœur. Ils ont créé cette patrie que nous aimons par-dessus tout en quelqu'endroit de la terre que nous nous trouvons. Ces fueros ont inspiré à nos frères du nord ce zèle, cette vigueur et cette fermeté convenables avec lesquels vous les avez vus lutter pendant 6 années contre toutes les forces réunies de la nation, secondée par l'alliance de trois autres puissances voisines de notre frontière et de notre littoral.

On connaît déjà l'espèce de complainte du Handelsblad au sujet des bruits de mariage avec Mme. la comtesse d'Oultremont, l'Arnheemsche-Courant au contraire dit, que s'il est vrai que ce mariage sera généralement désapprouvé par une grande partie de la nation, cette partie de la nation a tort de vouloir se mêler des affaires intérieures du roi, quand elle ferme les yeux devant les erreurs que le gouvernement commet chaque

HOLLANDE.

On connaît déjà l'espèce de complainte du Handelsblad au sujet des bruits de mariage avec Mme. la comtesse d'Oultremont, l'Arnheemsche-Courant au contraire dit, que s'il est vrai que ce mariage sera généralement désapprouvé par une grande partie de la nation, cette partie de la nation a tort de vouloir se mêler des affaires intérieures du roi, quand elle ferme les yeux devant les erreurs que le gouvernement commet chaque

les secours qu'elle avait trouvés près de celui qu'elle appelait son sauveur et son frère. Il est des souvenirs d'affection qui remplissent le cœur bien mieux souvent que l'affection présente. Cette femme si sensible et si malheureuse pouvait-elle se reporter sans pleurer, et sans s'agenouiller avec ferveur, au milieu des bruyères de la Campine, dans les environs de la métairie de St-Bernard, sur ces lieux où elle n'eût pas rencontré un arbre, un buisson, un monticule qui ne pût au besoin l'entretenir d'une tendresse qui n'avait été pour elle que le signe visible d'une grâce toute céleste, qu'une commémoration purement divine?

Elle écrivait sans cesse à Anselme; et ses lettres, obéissant aux mouvemens des armées françaises, avaient été successivement datées de Dresde, de Francfort, de Leipzig, et enfin de Brienne et de Montmirail. Elle se confiait entièrement à lui comme un ami qu'on a perdu, mais qu'on espère revoir. Anselme lui avait d'abord répondu régulièrement; mais ses lettres étaient celles d'un amour enfantin, désespéré, qui devait peut-être succomber à ses peines, trop fier cependant pour en laisser jamais entrevoir la source.

Pourtant Mme Surville, ayant vu plusieurs de ses lettres rester sans réponse, en reçut une dernière qu'elle ne put lire sans une anxiété mortelle. Elle eut découvert dans le cours des idées d'Anselme quelque chose d'inhérent et de confus qui dénotait un véritable égarement d'esprit. Aussitôt un doute accablant et terrible s'offrit à sa pensée; elle sollicita de son mari la permission de se rendre à Gheel pour revoir Anselme, l'entretenir une dernière fois, lui parler, ne fût-ce qu'un instant, s'acquitter enfin d'un devoir devenu tout à coup pour elle plus cher que la vie.

Surville ne pensait guère à s'opposer au départ de sa femme: la campagne de 1814 venait alors d'être ouverte. Tout ce qui portait un cœur militaire et avait aimé l'empereur pouvait-il à cette époque de deuil et de revers avoir un vœu, une action, un sentiment qui ne se rattachât, par une invincible sympathie, aux dernières luites de cette grande destinée, plus fière et plus imposante encore dans ses disgrâces que dans ses triomphes?

Mme Surville se rendit donc à Gheel en toute hâte, obéissant d'avance à un sinistre pressentiment, craignant d'arriver trop tard pour revoir celui qu'elle espérait pouvoir encore sauver.

Elle devait le revoir; mais, hélas! dans quelle situation, dans quel affreux excès de peine et d'avilissement! Peut-être eût-il mieux valu pour elle mourir avant cette entrevue.

fussent passés dans les manches. Cet homme, aux yeux caves, au teint jauni, paraissait atteint d'une vieillesse précoce; il marchait lentement, car ses pieds et ses bras étaient retenus par une chaîne en fer. Ses jambes étaient nues, et la chaîne, ayant entamé l'épiderme, avait formé au-dessous des genoux un double cercle ensanglanté.

Mme Surville avait pris à peine le temps d'examiner cet aliéné qu'elle s'était déjà précipitée hors de sa voiture. Eperdue, hors d'elle-même, elle tomba à genoux en s'écriant: — Anselme! Anselme, est-ce bien vous?

Elle n'en put dire davantage, elle fit entendre un cri étouffé, ses yeux se fermèrent aussitôt, et elle perdit connaissance. Il fallut la transporter dans une maison voisine, mais, lorsqu'elle eut repris l'usage de ses sens, on s'aperçut que ses yeux étaient baïnés et indécis; elle regardait sans fixer et étendait les mains au hasard et sans qu'il y eût dans ses mouvemens de volonté déterminée. Bientôt ses paroles redevenaient incohérentes; ses idées n'eurent plus ni ordre ni lien; enfin, au bout de peu de jours, la commune de Gheel put compter une aliénée de plus.

On essaya de la placer dans quelques maisons du centre du pays, mais elle n'y voulut pas rester; elle s'échappait sans cesse, refusait presque constamment de parler et de manger; on la retrouvait errant des jours entiers et souvent une partie des nuits dans les sentiers qui conduisent à la métairie de St-Bernard.

Le médecin qui la soignait n'obtint d'elle quelque soumission que du jour où il eut l'idée de la faire placer dans la ferme où elle avait déjà recouvré jadis le calme et la raison. Dès qu'elle se vit de nouveau installée dans son ancienne chambre voisine de l'étable, qu'elle eut repris sa place à la table de la famille Maës, à côté d'Anselme, elle retrouva quelque tranquillité d'esprit, puis sa bonté, sa douceur d'autrefois, enfin ce sourire doux et triste qui avait été le signe caractéristique de sa première folie.

Anselme, lui, était atteint d'une mélancolie d'une espèce particulière, que les médecins modernes ont surnommée lypémanie lacrymale. L'aliéné atteint de ce genre d'affection reste sans cesse plongé dans une sorte de stupeur douloureuse; il ne cesse d'essayer ses yeux, comme s'ils étaient baignés de larmes; cette affection se joint en lui à une excessive susceptibilité qui lui fait rencontrer dans chaque objet qui l'entoure un nouveau sujet de douleur ou d'appréhension.

Mais, dès que Blanche fut redevenue la commensale de la métairie, on put remarquer une certaine amélioration dans l'état d'Anselme; la source de ses larmes imaginaires parut se tarir, il repoussa moins opiniâtrement les alimens qu'on lui présentait, sortit même volontiers de la chambre, lui qui depuis lui n'était refusé presque à tout mouvement, et avait vécu dans un isolement absolu; inactif, affaissé sur lui-même, les yeux fixés et hébétés, les bras pendans le long du corps.

jour. Le roi, continue l'Arnhemse-Courant, comme chaque citoyen de l'état et plus que chaque citoyen, a besoin d'une personne à laquelle il puisse se confier entièrement et avec laquelle il se soit placé sur un pied d'égalité; cette consolation de la vie et surtout de l'âge, voudrait-on la ravir au souverain? Libre envers tous, qu'on le soit aussi envers le roi.

Depuis vingt-cinq ans le roi n'a pour ainsi dire pas quitté sa demeure et ne connaît aucune princesse des cours étrangères, et nous le regardons comme trop éclairé pour épouser, sur des recommandations, une personne qui attristerait ses vieux jours; depuis vingt ans il a au contraire eu l'occasion d'apprécier la comtesse d'Oultremont, il sait que c'est une femme d'esprit et de cœur avec laquelle la vie doit être agréable: en quoi cela touche-t-il donc la nation qu'il épouse cette dame. Nous nous taisons sur les rapports de la famille, nous ne considérons que ceux du roi avec la nation. La comtesse d'Oultremont n'est pas princesse! le beau malheur! nous avons appris ce que coûtent les alliances avec les rois! La comtesse est belge, elle est catholique-romaine! mais qui de nos jours peut condamner un individu pour son origine? Il y a en Belgique beaucoup de femmes d'esprit et de jugement, et on a toujours placé la comtesse au nombre de celles-ci. Elle est catholique romaine! mais les rois n'ont-ils donc pas la liberté de conscience, ou cette liberté est-elle un vain mot? Le duc d'Orléans n'a-t-il pas épousé une protestante, et la Belgique catholique ne s'est-elle pas choisie un roi protestant? Nous qui sommes protestants, nous avons le droit de le dire: Le protestantisme ne doit pas se mettre en opposition avec sa nature et son origine; il ne doit pas se montrer exclusif. Non, sans nous expliquer sur ce que cette union peut présenter de plus ou moins désirable, sans nous mêler des intérêts de famille de la maison d'Orange, nous le disons ici: Liberté, même pour le roi.

— On nous écrit d'Utrecht:

La commission mixte vient de décider qu'elle suspendrait ses travaux jusqu'au 20 octobre. Tous les membres des deux commissions ont l'intention de se rendre dans leurs foyers ainsi que M. Fallon qui est maintenant entièrement rétabli. C'est par suite de la prochaine réunion générale du syndicat d'amortissement dont M. Noel Simons est un des principaux membres que les commissaires liquidateurs ont été obligés de suspendre leurs travaux.

On ne sait pas d'une manière positive l'état actuel des opérations de ces commissions, mais il est à craindre que leurs conférences se prolongent encore pendant longtemps, attendu le grand nombre d'affaires qui leurs ont été soumises et sur lesquelles elles doivent encore se prononcer.

(Avondbode.)

BELGIQUE. — Bruxelles, le 6 octobre.

Le roi est parti ce matin, à dix heures, avec sa suite par un convoi spécial pour assister l'inauguration du chemin de fer de St-Trond. S. M. reviendra dans la nuit de lundi à mardi.

Le convoi d'honneur est composé d'environ 30 voitures, les autorités y ont pris place, ainsi que les personnes invitées. A 10 heures, le convoi est parti au bruit des salves d'artillerie. Le mauvais temps a empêché plusieurs personnes invitées d'assister à la cérémonie.

— MM. Fallon et Dujardin sont arrivés hier à Bruxelles.

— Nous apprenons que M. de Falck, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Pays-Bas, près de notre cour, est attendu à Bruxelles, le 10 du courant.

Bruxelles, le 6 octobre. — Société des Fonds Publics. (2 1/2 heures). — Les affaires sont au calme malgré la hausse de Paris, le cours de l'actif était plus faible que la veille. On a ouvert 26 5/8, fait 26 3/4 15/10 et 7/8, dernier prix.

— La cote de Londres arrivée très tard, apporte 1/4 de hausse sur les obligations Ardoin.

Amsterdam, 5 octobre. (5 heures.)

Le marché a été faible en fonds espagnols, il y a eu une baisse de 5/4 p. c. sur l'actif, depuis hier, les transactions étaient lourdes. On a coté 27 26 5/8 5/4 13/16 dernier prix. Coupons 24 24 1/8. Dette active 2 1/2 p. c. 52 5/4 13/16, 5 p. c. 101 1/8 10 101 1/16; billets de chance 25 1/4, syndicat 4 1/2 94 1/2 5/4; Société de commerce 175 1/8 175.

LIÈGE, LE 7 OCTOBRE.

Par ordonnance de M. le premier président de Behr, en date du 7 octobre 1859, la rentrée de la cour aura lieu mardi 15 octobre courant, 10 heures du matin; MM. les avoués de la cour sont invités à assister à l'assemblée, ainsi que MM. les avocats, pour renouveler le serment prescrit par la loi.

L'Organe des Flandres du 5, donne les détails suivants sur la journée du 4 octobre:

« Si nous n'avons plus l'émeute parcourant les rues et jetant l'effroi chez les citoyens paisibles, nous n'avons pas davantage ce calme, cette tranquillité si nécessaires dans l'intérêt de la ville

Il s'habitua insensiblement à faire avec Blanche quelques petites courses dans les environs de la métairie. Leurs gestes, leurs habitudes, leurs mouvements, étaient ceux des deux enfants qui s'aiment et se recherchent par une inclination mutuelle, mais sans savoir qu'ils s'aiment, et se promenaient ensemble en se tenant par la main, s'entretenant longuement, mais sans qu'il y eût de liaison apparente entre les phrases qu'ils échangeaient. Ils semblaient avoir perdu tous les deux jusqu'au sentiment de leur première destinée; leur entretien n'était le plus souvent qu'un murmure incohérent et incompréhensible, sans pensées, sans souvenir, sans images du passé. Mais qui sait peut-être si le ciel n'avait pas mis pour eux dans ces actions machinales, dans ces paroles confuses quelque signification sublime et mystique, parole au verbe saint, et supérieure à la lettre des langages terrestres. Qui sait si un ange miséricordieux ne venait pas soulever quelquefois le bandeau de ces deux âmes, aveugles pour le monde entier, mais clairvoyantes pour elles seules, ouvertes à l'aspect d'un même ciel, et pareilles à deux sources pures qui se réfléchiraient instinctivement l'une dans l'autre? Qui sait si l'amour, ce gage sensible d'un meilleur monde, ce divin symbole de l'âme humaine, n'est pas fait pour survivre chez certains êtres, même à la suite de la raison, même aux troubles de l'intelligence? Cependant, peu de temps après ces événements, la Belgique, ce théâtre de tant de guerres, entendit retentir, dans ses plaines, la dernière et terrible explosion du canon français qui tonnait encore une fois contre les puissances alliées. Les désastres de la journée du 18 juin 1815 s'étendirent jusqu'aux champs de la paisible Campine, les habitants palpèrent d'effroi dans leurs bruyères, et crurent un moment à un tremblement de terre; les campagnes et les chaumières furent bientôt remplies de blessés, de morts et de fuyards.

Un mois environ après la bataille de Waterloo, quelques officiers français amenèrent à Gheel un fou qui portait le même uniforme qu'eux, et paraissait être de leur corps. Ce fou était âgé de trente-cinq ans; sa taille était haute et bien prise, une cicatrice profonde traversait son front, et l'épaisse barbe qui couvrait son visage empêchait de distinguer ses traits. On remarquait en lui les symptômes caractéristiques de la manie furieuse, la face convulsive, les regards obliques et étincelants, la voix haute et saccadée.

L'extérieur de cet homme avait quelque chose de si terrible qu'aucun des habitants de Gheel ne consentit à le recevoir chez lui; d'ailleurs ils avaient le maître fit comprendre aux personnes qui avaient amené dans le pays ce nouvel aliéné, qu'ils ne pourraient lui trouver un asile que chez de pauvres paysans, dans quelque ferme située au milieu de la campagne. En même

et dans celui des ouvriers eux-mêmes. Il y a de l'agitation dans notre cité et ce qui contribue à l'entretenir, c'est la mauvaise volonté que montrent les fileurs à reprendre leur travail; plusieurs fabriques ont recommencé ce matin la besogne, tout le monde était à son poste, mais force a été aux fabricans de stater le travail faute du concours des fileurs.

Les troupes ont bivouaqué toute la nuit sur diverses places de la ville, et ce service si fatigant pour elles dure encore à l'heure que nous écrivons. Les généraux Clump, Malherbe et le commandant de la place Van de Poelle, se trouvent en permanence sur la place d'Armes; ce dernier a fait établir provisoirement son bureau à l'Hôtel Royal, situé au même endroit.

La députation des maîtres-ouvriers est retournée ce matin au gouvernement provincial pour y prendre la réponse que M. le gouverneur leur avait promise dans l'audience de mercredi; mais ce magistrat a répondu qu'il ne pourrait les recevoir aussi longtemps que les ouvriers ne seraient pas rentrés dans le devoir.

De là cette députation s'est rendue auprès des généraux Clump et Malherbe, pour leur réitérer l'assurance que les désordres commis n'étaient point le fait de la classe ouvrière, que si quelques fileurs de coton y avaient pris part, c'était par suite des instigations de malveillans. Ces officiers supérieurs ont bien accueilli les maîtres-ouvriers, mais en même temps ils leur ont déclaré, en termes formels, qu'ils étaient décidés à agir sévèrement contre tous ceux qui se rendraient coupables d'attentats contre l'ordre public, qu'ils ne souffriraient plus qu'on attaquât la troupe, dont la patience se trouvait épuisée. Si les ouvriers, a dit M. le général Malherbe, sont étrangers aux scènes déplorables qui viennent d'avoir lieu, qu'ils se retirent de la voie publique, qu'ils reprennent leur travail et qu'on ne leur laisse dans les rues en face des fauteurs de troubles; j'en ferai promptement et bonne justice. Cette allocution a produit beaucoup d'effet, et les maîtres-ouvriers se sont retirés en donnant aux généraux la promesse qu'ils useraient de leur influence pour que le travail fut promptement repris.

En effet, ils ont tenu parole, car nous apprenons de bonne part que diverses fabriques ont été mises cet après-dîner en activité. Des troupes ont été envoyées pour protéger la libre continuation du travail.

Diverses arrestations ont été faites dans la journée: des ouvriers ont voulu se porter sur des fabriques où l'on se préparait à travailler, d'autres ont essayé de forcer la consigne. Nous avons à mentionner en outre deux faits plus graves arrivés dans l'après-dîner:

Un officier insulté marché au Vendredi par un homme du peuple, le somma de se retirer; mais celui-ci loin d'obéir à cette injonction toute bienveillante pour lui, continua ses insultes; l'officier commanda alors à ces soldats de s'emparer de cet homme qui, à la vue de la force armée, se réfugia dans une maison. Il y fut appréhendé au corps et conduit à la grand garde suivi d'un groupe nombreux. Chemin faisant, un individu se jette sur l'escorte et veut délivrer le prisonnier; l'officier se voyant serré de près par la foule, porte un coup de sabre à la figure de l'assaillant; le peuple épouvanté par cet acte de sévérité, s'enfuit dans la plus grande hâte.

Le second fait s'est passé dans un cabaret au marché au Vendredi; huit individus qui s'y tenaient en criant et vociférant contre les soldats, furent sommés par la troupe d'évacuer la place et sur leur refus on les a contraints par la force; dans le conflit un d'eux a reçu deux coups de bayonnette, et tous ont été amenés à la grand garde et puis au dépôt municipal.

Hormis ces désordres partiels, aucun attentat sérieux n'a été commis contre la tranquillité publique. On a arrêté quelques individus qui allaient mendier avec menace dans des rues éloignées du centre de la ville. On nous assure que d'autres se rendent coupables de pareils excès dans les faubourgs et notamment dans celui d'Anvers.

Quelques-uns des individus arrêtés par l'autorité militaire dans la journée du 2 de ce mois, ont été mis en liberté provisoire après avoir été interrogés par le juge compétent. Les autres prisonniers jusqu'ici détenus à la citadelle, ont été conduits ce soir à la maison de sûreté civile et militaire.

Dans l'assemblée de la commission des fabricans de coton tenue hier à l'Hôtel-de-Ville, il a été donné communication de l'adresse présentée au roi par le collège des bourgmestre et échevins pour appuyer les réclamations de nos industriels. Cette pièce, conçue dans des termes respectueux mais énergiques, commence par rappeler à S. M. les avis donnés depuis longtemps au ministère dans la prévision de la crise industrielle qui pèse en ce moment sur notre ville; le collège insiste ensuite sur les promesses faites en 1835 à l'industrie colonnière, et demande que le gouvernement veuille les exécuter. L'adresse dispense la classe ouvrière de la participation à l'émeute qui vient d'ensanglanter nos rues et soutient que les fabricans ne peuvent plus continuer leurs opérations. Procéder au plutôt du travail à nos fabriques, telle est la conclusion de l'adresse que nos magistrats ont envoyée au souverain.

temps il leur indiqua la métairie Saint-Bernard, que sa position d'isolement rendait particulièrement favorable à la guérison des maniaques et des furieux.

La mère Maës était tombée dans une grande misère, depuis que son fils aîné avait cessé d'être le soutien de la famille. Elle se décida donc à accepter le fou qu'on lui proposa en considération du salaire qu'elle en devait retirer, et bien que ses malheurs récents n'eussent pas diminué, comme on le pense, la rançon de vieille date qu'elle gardait aux innocens.

Le nouveau venu fut à peine installé dans la ferme qu'il devint l'épouvante du voisinage. On le surnomma de *furieux de la cabane*. Ses accès de fureur avaient empêché de le loger dans l'intérieur du logis, et il était si terrible qu'il avait fallu le mettre au fers et le placer dans une espèce de niche située en-dehors de la métairie. Il couchait dans une boîte en bois scellée à la muraille; il injurait et mordait tous ceux qui l'approchaient; il était bien rare qu'il ne renversât pas, même sans y toucher, les alimens qu'on déposait sur une pierre à côté de son lit. On ne pouvait obtenir de lui d'autres paroles que quelques phrases de mauvais espagnol qu'il marmonnait entre ses dents. Il ne parlait français que lorsqu'il était seul, et on entendait alors sortir de sa cabane les mots suivans, qu'il prononçait d'une voix tonnante:

« Napoléon... Waterloo... Blucher... Bulow... Grouchy?... Viendras-tu?... Oui, il y a eu des traitres... des traitres... Vive la garde! vive l'Empereur! »

Cependant, après quelques jours de crise et d'agitation, le délire de cet homme commença à s'apaiser; il devint plus doux, plus calme, s'entretenant raisonnablement avec les personnes qui entraient dans sa cabane; son bon sens parut même bientôt rétabli, au point que le médecin n'hésita pas à le délivrer de ses chaînes, et à lui rendre sa liberté, comptant sur l'influence d'un meilleur traitement pour achever sa guérison.

Le nouvel hôte de la métairie de St-Bernard justifia d'abord par sa bonne conduite la confiance qu'il avait obtenue. Ses actions semblaient marquer l'entier recouvrement de ses facultés. Il annonça lui-même l'intention de prendre part aux travaux de la ferme, et les habitants jugèrent inutile de le surveiller, tant il se montrait docile et attentif à s'acquitter de ses nouveaux devoirs.

Mais, un matin, comme il rentrait de la cour dans l'intérieur de la ferme, armé d'une hache qui venait de lui servir à fendre du bois, il aperçut Anselme et Blanche, qui se trouvaient seuls en ce moment assis dans un coin de la chambre et prenaient ensemble leur premier repas, composé de pain émieté dans du lait qu'on leur servait suivant leur désir dans la même écuelle. Il se regarda dans un sourire, leurs mains étaient entrelacées, ils

Diverses versions ont circulé dans la ville au sujet de l'arrestation du nommé Dossche, qui, dans la journée du mercredi, a été vu à la tête des émeutiers auxqueltes, d'après une feuille de cette ville, il a distribué de l'argent, sur le Marché au Vendredi. Le *Messenger de Gand* notamment a soutenu que l'on s'était emparé de cet individu par ruse, parce que l'on n'osait employer la force, et il a pris de la texte pour injurier le collège des bourgmestre et échevins qui n'a aucune part dans l'arrestation de Dossche. Voici comment les choses se sont passées:

Dossche, qui était venu dès le matin à l'hôtel-de-ville exiger la mise en liberté des individus arrêtés, y retourna vers 5 heures de l'après-midi pour avoir une réponse relative à cet élargissement. On lui répondit qu'il devait s'adresser à l'autorité judiciaire, seule compétente dans la matière. Après une conférence dans laquelle Dossche promit de se servir de son influence pour dissiper les rassemblemens, il se transporta au marché du Vendredi; environ une demi-heure après, il retourna de nouveau à l'hôtel-de-ville sans y avoir été mandé par personne, et ce n'en sortant d'une vigilante qu'il fut arrêté par le major de police Boon; ni le collègue des bourgmestre et échevins en corps, ni aucun de ses membres en particulier, ne savait qu'un mandat d'amener avait été lancé par l'autorité judiciaire contre le nommé Dossche, et cela est si vrai que pendant toutes ces conférences M. le bourgmestre envoya chez Dossche pour prier qu'il ne voulût bien prendre des mesures propres à empêcher ce dernier de commettre des excès ultérieurs, excès qui pouvaient avoir des conséquences inquiétantes pour lui et sa famille.

Nous avons cru devoir entrer dans ces explications, non pour justifier l'arrestation de Dossche, car cette mesure n'en a pas besoin, mais pour empêcher que des malveillans, qui ont de l'intérêt à dénaturer la vérité, n'assignent à la conduite de l'autorité dans ces déplorables circonstances un caractère odieux.

Correspondance particulière de l'INDÉPENDANT.

Gand, 5 octobre, 10 heures du matin. La tranquillité est complètement rétablie, tout est rentré dans l'ordre, et si ce n'était quelques troupes qui stationnent encore par mesure de précaution sur la Place-d'Armes et le Marché-Vendredi, on ne s'apercevrait pas qu'il y a eu des troubles. J'ignore si toutes les fabriques ont repris leurs travaux, mais je suis informé que plusieurs sont de nouveau en activité. Je présume bien que les autres ne tarderont pas à suivre cet exemple.

— On lit dans l'Organe des Flandres du 6:

« Nous sommes heureux d'avoir aujourd'hui de bonnes nouvelles à annoncer; d'abord aucun désordre n'a trouble la nuit et le jour qui viennent de s'écouler; jusqu'à ce soir 11 heures tout est dans un calme parfait; ensuite les fabricans ont usé de leur influence sur les ouvriers pour les engager à travailler et nous apprenons avec plaisir que leurs efforts ont été couronnés de succès: aujourd'hui beaucoup de fabriques étaient en activité et on ne remarquait que très peu d'ouvriers oisifs dans les rues. La troupe de ligne et les cuirassiers ne continuent pas moins leur service fatigant de bivouac sur la place d'Armes et sur le marché du Vendredi. »

Le bruit a couru à Liège que des arrestations avaient été opérées dans la journée d'hier, et que la garnison avait été consignée dans les casernes. Tout se borne à l'arrestation d'un étranger, dépourvu de papiers et à quelques mesures de précaution prises par l'autorité communale. Rien du reste ne fait présager des troubles, la plus grande tranquillité règne dans la ville.

La *Revue Nationale* qui s'imprime à Bruxelles a publié, comme on sait un article assez étendu à propos de la prochaine arrivée de l'ambassadeur hollandais à Bruxelles.

L'Arnhemse-Courant, du 5 octobre, répond en ces termes:

« Nous reconnaissons en général, dit la feuille hollandaise, la justesse des remarques faites par la *Revue*, mais pour le cas particulier nous croyons devoir faire une distinction: nous croyons que M. Falck est un des rares hommes d'état de la Néerlande, tandis que la plupart des autres diplomates sont des serviteurs qui exécutent des ordres, même quand ces ordres sont totalement opposés à leurs convictions, et ce n'est certes pas à un de ces hommes serviles que la Hollande pouvait confier la mission de la représenter en Belgique.

« La *Revue* reconnaît que la nation néerlandaise ne désire pas une nouvelle union avec la Belgique, quelle ne désire pas une restauration; mais il ne paraît pas nettement établi pour l'écrivain de la *Revue*, que la dynastie néerlandaise partage sous ce rapport les vues de la nation.

Nous sommes d'accord avec la *Revue* quant aux sentimens de la Néerlande; nous pouvons en outre donner l'assurance qu'elle est même loin de désirer des tentatives de restauration. La nomination d'un serviteur n'aurait donc pu inspirer la même confiance que celle d'un véritable diplomate comme M. Falck, dont on peut attendre qu'il n'hésitera jamais un instant à déposer ses fonctions s'il recevait des ordres contraires à sa ma-

approchaient par momens leur visage l'un de l'autre comme pour mieux contempler l'image de leurs traits réfléchie dans leurs vagues prunelles. Leurs gestes, leur attitude exprimaient le contentement naïf et profond de deux âmes habituées à se confondre et à regarder l'une dans l'autre, ne vivant plus que pour parler et se sentir silencieusement le petit nombre de pensées et de sensations qui leur restent.

Ce tableau, qu'il voyait pourtant se renouveler chaque jour, alluma tout-à-coup la fureur du nouvel aliéné. Cédant à un accès terrible de démence, il recula de quelques pas, puis s'élança vers Anselme en s'écriant: « Ah! traître, prétends-tu donc m'enlever ma femme? » En prononçant ces mots, il balança sa hache en l'air d'une façon terrible, puis il se déchaîna sur la tête d'Anselme un coup si violent, qu'il l'étendit raide mort à ses pieds.

On accourut aux cris de Blanche; la mère Maës et ceux de ses enfans qui se trouvaient dans les environs de la métairie, demeurèrent glacés d'horreur en présence du spectacle étalé sous leurs yeux. Le meurtrier, qui ne nait encore à la main sa hache ensanglantée, ne répondit aux questions qu'on lui fit que par quelques mots empruntés à son jargon espagnol. Il se laissa remettre les fers tranquillement et reconduire à sa cabane sans essayer de faire la moindre résistance.

La nouvelle du meurtre d'Anselme Maës se répandit bientôt dans le canton, les habitants en furent indignés et effrayés au point qu'ils déclarèrent vouloir se porter en masse à la métairie Saint-Bernard, pour mettre le feu à la cabane où l'aliéné était enfermé, et délivrer ainsi la commune d'un homme si dangereux.

Mais ce projet ne fut pas exécuté, car le bourgmestre avait eu soin de faire sortir du pays le meurtrier et de le renvoyer aux personnes qui l'avaient amené à Gheel. On sut alors que le *furieux de la cabane* n'était autre que le capitaine Surville, tombé en décadence par suite de l'impression qu'avait produite sur son esprit la défaite de l'empereur à Waterloo. Quant à sa femme, elle était morte peu de jours après le meurtre d'Anselme.

Telle est la fin de cette anecdote, qu'il faut entendre raconter à Gheel même, à côté du clocher de l'église de St-Amand et de la statue de St-Dymphne que l'on aperçoit devant soi, avec les bruyères de la Campine à l'horizon, le toit de la métairie de St-Bernard dans le lointain, puis les fous qui chantent, sautent et gambadent autour du narrateur.

Allez à Gheel, et en songeant aux égaremens et aux misères de notre pauvre humanité, vous vous bornerez peut-être à répéter du fond du cœur, comme les gens du pays, cette humble phrase qui devrait être inscrite au fronton de tous les hospices d'insensés:

« Sainte-Dymphne, priez pour nous. »

(Revue de Paris.)

ARNOLD FRÉRY.

rière de voir, et qu'ainsi il n'essayera jamais aucune tentative de restauration: — on en trouve un sûr garant dans ses opinions éclairées et sa perspicacité.

Voilà donc pourquoi nous considérons et pour la Belgique et pour la Hollande, la nomination de M. Falck comme rationnelle et comme favorable, parce qu'il saura inspirer de la confiance aux deux pays.

Que M. Falck s'emparera de la première place dans le corps diplomatique à Bruxelles nous n'en doutons pas; mais que le gouvernement hollandais pourra se servir de cette position quand et comme il l'entendra, nous ne pouvons le penser, car nous le répétons, nous ne considérons pas M. Falck comme un homme qui se laisse mener où l'on veut, — et le successeur d'un diplomate n'hérite pas de l'influence de son prédécesseur en même temps qu'il prend possession de ses fonctions.

Samedi soir un ouvrier occupé aux travaux du Pont de la Boverie, est tombé dans la Meuse en aval du Pont; malgré la nacelle de sauvetage et deux autres barques qui se sont mis immédiatement à sa poursuite le malheureux a disparu sous l'eau.

On écrit de Paris, le 3 octobre:

Une dépêche télégraphique annonce que Cabrera a quitté Canete à la tête d'une division qui se dirige vers le royaume de Valence. Espartero est en plein mouvement sur le Bas-Aragon.

Les cortès n'ont pas encore commencé la discussion du projet des *fueros*, parce que la chambre des députés ne se trouve pas en nombre pour prendre une résolution.

Par arrêté royal du 4 octobre, la démission donnée par le sieur Lefort (J.-B.) de ses fonctions d'agent de change et de courtier de commerce à Liège est acceptée.

Par arrêtés du roi en date du 5 octobre 1839:

Le sieur Spring, docteur en médecine et en chirurgie, est nommé professeur ordinaire à la faculté de médecine de l'université de Liège.

Il donnera la physiologie humaine et comparée et l'anatomie générale.

Le sieur Vaust (Théodore), agrégé à la faculté de médecine de l'université de Liège, est nommé professeur extraordinaire à la même faculté.

Il donnera le cours de matière médicale, et continuera à remplir les fonctions de conservateur de cabinet d'anatomie et de chef des travaux anatomiques.

M. Spring qui vient d'être nommé professeur à notre université est chargé du cours donné par M. Leroy. On nous assure que M. Spring est un des sujets les plus distingués de l'université de Munich.

Léopold, etc., vu sous la date du 24 août dernier, l'extrait du procès-verbal d'une séance de la commission administrative de la caisse de prévoyance instituée à Liège en faveur des ouvriers mineurs;

Vu, sous la date du 13 septembre, l'avis conforme de la députation permanente de la province de Liège;

Vu le décret impérial du 26 mai 1813, l'arrêté ministériel du 31 août de la même année;

Revu notre arrêté du 24 juin dernier, approuvant les statuts de la caisse de prévoyance établie dans la province de Liège, en faveur des ouvriers mineurs;

Considérant qu'il existe, comme dotation de la caisse de prévoyance, formée, en 1813, au profit des ouvriers houilleurs du département de l'Ourthe, une rente de 2,227 francs;

Qu'une institution nouvelle, ayant remplacé l'ancienne, il est juste que la dotation de la première de ces caisses soit affectée à l'entretien de celle qui lui a succédé, arrête:

Art. 1er. La rente de 2,227 francs, faisant partie de la dotation de la caisse de prévoyance en faveur des ouvriers houilleurs du département de l'Ourthe, instituée par le décret impérial du 26 mai 1813, est affectée comme dotation à la caisse de prévoyance érigée par notre arrêté du 24 juin dernier.

2. La commission administrative de la caisse nouvelle est chargée de la distribution de ces fonds qui seront employés, sauf les exceptions ci-après, conformément au but de son institution.

3. Les titulaires recevant actuellement des secours sur la dotation de l'ancienne caisse de prévoyance continueront à participer à la distribution de ces sommes, en raison de leurs besoins, et selon la répartition qu'en fera la commission administrative.

Aucun nouveau titulaire, se présentant comme victime d'accidents antérieurs à la fondation de la caisse actuelle ne pourra plus être admis à la distribution de ces secours.

On écrit de Stavelot, 3 octobre:

Notre ville a été témoin hier d'un duel à l'épée, sans témoins, entre un Bruxellois et un Liégeois. Ce dernier a succombé à l'instant même, à la blessure qu'il a reçue, tandis que le premier a pris la fuite en se dirigeant vers la Prusse. La justice informe.

Nous apprenons que l'épouse du général Skrzynecki a traversé Francfort le 1^{er} octobre, se rendant en Belgique.

(G. de Cologne.)

M. Kats écrit pour démentir les bruits répandus incessamment, par une partie de la presse, de sa présence à Gand pendant les derniers troubles. Il a quitté cette ville l'année dernière, et n'a pas mis les pieds hors de Bruxelles depuis lors. (Emancip.)

Le jury pour la philosophie et les lettres a fini sa session pour les examens de la première série des aspirants à l'épreuve préparatoire: la seconde série a été terminée hier, en voici le résultat:

1^{re} série. — Liège, 2 admis, 2 absents. Gand, 3 admis, 1 ajourné, 1 rejeté. Bruxelles, 7 admis, 2 ajournés. Louvain, 16 admis, 1 ajourné, 1 rejeté, 3 absents. Etudes privées: 7 admis, 2 ajournés, 2 absents.

2^e série. — Liège, 5 admis, 2 rejetés. Gand, 8 admis dont 2 avec distinction, ce sont: MM. Deschriver et Bekaert, 3 ajournés, 3 retirés, 1 absent. Bruxelles, 6 admis dont 2 avec distinction: M. Gigot et Bouqueau, 5 ajournés, 1 retiré. Louvain, 10 admis dont 1 avec grande distinction, M. Dahin, et 2 avec distinction, MM. Wery et Van Combrugge, 7 ajournés, 3 retirés. — Etudes privées: 10 admis, 2 ajournés, 2 rejetés, et 1 absent.

On écrit de Courtrai, 3 octobre:

Nous avons vu ce matin un épisode du monde renversé, où les chevaux se promènent en voiture. Le convoi du chemin de fer a transporté de Bruxelles ici un équipage complet, la voiture occupée par son maître, le cocher sur son siège et le laquais derrière, avec écurie, remise et deux chevaux. Descendus des waggons les chevaux ont été aussitôt attelés et l'équipage est mis en route pour sa destination. C'est M. le vicomte Gus-

tave Dejonghe qui est allé en visite chez M. le baron son frère, au château d'Ardoye, à 2 lieues de cette ville. Le cocher s'est informé de l'heure du départ du convoi de cet après-midi; il compte être de retour ce soir à Bruxelles, pour conduire son maître au spectacle.

Au conseil communal de Bruxelles du 5, on a donné lecture d'une dépêche du gouverneur, qui invite le conseil à procéder au tirage au sort des conseillers sortans.

M. Barbanson a demandé la parole et a dit:

Pendant que dans les communes de la Belgique on se prépare partout au renouvellement partiel des conseils communaux, quelques personnes semblent s'étonner à Bruxelles du silence que nous gardons. Notre conduite en présence de la loi et de notre position, est depuis longtemps arrêtée, et les motifs qui m'ont déterminé et que l'unanimité du conseil a sanctionnés, nous ont toujours paru péremptoire. Mais il convient que le public puisse les apprécier, et je propose au conseil de les porter à la connaissance de nos concitoyens.

Nous leur dirons: en 1838 nous avons donné notre démission, parce que nous n'avons pas voulu consommer contre vous une œuvre d'iniquité. Vous nous avez rélé en masse: forts de votre adhésion et fiers de notre mandat nouveau, nous avons déclaré au gouvernement par un acte officiel que nous ne pourrions l'accepter qu'à la condition de sauver à la capitale le sacrifice injuste dont elle était menacée.

Une réponse nous a été promise, nous l'attendons toujours. Cependant l'administration ne peut être abandonnée. Conseillers sortant par notre abdication, nous devions rester à notre poste, la loi nous l'ordonnait. Nous y sommes de par elle, jusqu'à ce que les successeurs effectifs nous remplacent.

Dans cette position exceptionnelle, qu'il n'est pas en notre pouvoir de faire cesser, le tirage au sort ne pouvait avoir lieu, parce qu'il ne pouvait s'agir d'éliminer par le sort ceux qu'une volonté directe avait fait sortir du conseil. Le renouvellement partiel ne pouvait s'opérer parce que la démission en masse, plaçant sur la même ligne tous les membres sortans rendait nécessaires un renouvellement intégral.

Si, dans ces circonstances, il est un droit que les électeurs peuvent revendiquer, ce ne peut être que celui que notre démission leur donne. Mais ce n'est point à nous qu'il appartient d'en régler l'exercice. Ce sont ces considérations que le conseil faisait valoir en 1835, pour répondre à une circulaire du gouverneur de la province, et le chef de l'administration provincial lui écrivit alors que ces motifs lui paraissaient tout-à-fait incontestables. Leur évidence n'a point changé et le conseil a confirmé en 1839 ce que l'autorité approuvait avec lui en 1838.

Electeurs de Bruxelles, telle est la position. Le gouvernement seul peut la faire cesser, en mettant un terme à notre incertitude. Pour nous, il n'y a de certain aujourd'hui que l'obligation que la loi nous impose de siéger ici et l'inébranlable résolution de ne pas concourir à vous sacrifier. Voilà ce qu'à mon sens il faudrait lire aux habitants de Bruxelles pour lever tous les doutes.

M. Wyls appuie les observations de M. Barbanson.

M. le président. Comme l'a fait observer M. le conseiller Barbanson, il était inutile de recourir à la voie par le tirage au sort pour le renouvellement par moitié de conseillers qui ne veulent pas conserver leur mandat. Nous l'avons déclaré depuis le 14 mai 1838.

Vous savez, messieurs, qu'une commission a été nommée par le gouvernement pour entrer en arrangement avec la ville. Un membre de la commission, M. Fallon, a été nommé depuis commissaire belge à Utrecht. C'est sous son absence qu'il a suspendu le cours des négociations. Je me suis informé de l'époque de son retour à Bruxelles, et lundi dernier M. le ministre des finances m'a appris que M. Fallon avait été atteint d'une maladie grave. Aussi tôt qu'il sera de retour, nous nous efforcerons d'arriver au terme de ces nombreuses difficultés.

Il était dans l'intention de M. Barbanson que le conseil fit connaître par un document officiel adressé aux électeurs, les motifs pour lesquels nous n'avons pas obtempéré aux injonctions de la loi pour le renouvellement par moitié du conseil. Mais tous les journaux qui sont représentés ici contiendront le résumé exact des explications de M. Barbanson; et cela étant, il me paraît inutile de recourir à un document officiel qui n'ajouterait rien de nouveau à ces explications.

Si la connaissance de cette partie de notre séance donnée au public par les journaux ne suffisait pas, nous pourrions dans une séance subséquente y ajouter quelques développements.

M. Barbanson. Dès l'instant que les motifs de notre conduite se produiront au dehors par la voie des journaux, le but que je me propose sera atteint. Je n'insiste donc pas sur ma proposition.

L'Indépendant en donnant le résumé de la séance exprime la même opinion que MM. Barbanson et Van Volxem.

DETTE D'ESPAGNE.

M. Paradis, président de la commission des porteurs de rentes espagnoles, a adressé, sous la date du 2 courant, la lettre suivante à un journal de Paris:

Monsieur le rédacteur,

Depuis l'amélioration inattendue des affaires d'Espagne, un grand nombre de porteurs de rentes français et étrangers, s'adressent à la commission, pour avoir des renseignements ou des conseils. Bien qu'instituée dans l'unique but de défendre les intérêts communs, elle ne refusera certainement à personne ni les uns, ni les autres. Néanmoins tout le monde sentira que dans une matière aussi ardue, elle doit procéder avec une extrême prudence; elle se contentera donc, quand à présent, de rendre compte de ce qu'elle a fait, depuis le renvoi à MM. les ministres des affaires étrangères et des finances, de la pétition qu'elle avait adressée à la chambre des députés.

En conséquence de ce renvoi, le président de la commission a eu l'honneur de voir plusieurs fois en audience particulière ces deux ministres, qui lui ont témoigné tout l'intérêt qu'ils prennent à la malheureuse position des créanciers de l'Espagne, et leur disposition à la faire cesser. A cet effet, le premier a donné les instructions les plus précises à M. de Rumigny, dont chacun a été à même d'apprécier le noble caractère et la belle conduite, en Suisse. Le second a promis de ne permettre la cote d'aucun emprunt pour le compte de l'Espagne sans que nos intérêts fussent convenablement réglés. Enfin, pour compléter ce système de défense, un des membres de la commission a été envoyé à Londres pour demander aux commissions du *Stock Exchange*, s'ils persistaient dans leur détermination, de n'admettre à la cote aucun nouvel emprunt du gouvernement de Madrid, tant que celui-ci n'aurait pas fait honneur à ses engagements; ils ont répondu que «c'était une loi positive dont rien ne les ferait revenir.»

Que dire après cela de la banqueroute que quelques person-

nes s'efforcent de faire craindre, dans des intentions qu'il est facile de deviner? Outre qu'avec toutes ces mesures, elle devient complètement impossible, l'idée en a été repoussée avec la plus vive énergie, dans la session des cortès, par un ancien ministre des finances; celui-ci a démontré avec la plus grande clarté que l'Espagne pouvait et voulait payer. La reine en a renouvelé dernièrement la promesse de la manière la plus formelle, et il n'est pas présumable qu'une nation, dont la loyauté est devenue, pour ainsi dire, proverbiale, veuille démentir la parole de sa souveraine.

Les créanciers de l'Espagne ont donc tout à espérer des efforts réunis des ministres et de ceux de qui dépend la cote des fonds étrangers aux bourses de Londres et de Paris. Tant que les uns et les autres persisteront dans les dispositions qu'ils ont manifestées, les porteurs de rentes n'auront point à redouter que leurs intérêts soient sacrifiés.

Quant à la commission, ce qu'elle a fait jusqu'ici, est un sûr garant qu'elle continuera à justifier le mandat qu'elle a reçu, en défendant jusqu'au bout la juste cause qui lui a été confiée.

Veillez, monsieur, insérer cette lettre dans votre estimable journal, et recevoir à l'avance avec l'expression de ma sincère gratitude, l'assurance de ma haute considération. PARADIS.

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE D'ANVERS.

Concours de 1841.

La Société de Médecine d'Anvers, dans sa séance du 28 septembre, a proposé la question pour le concours de 1841: «Donner une esquisse rapide de l'état de la médecine en Belgique, depuis le commencement du dix-neuvième siècle jusqu'à nos jours, afin de montrer les services que nos compatriotes ont rendus à l'avancement des sciences médicales.» Une médaille d'or de la valeur de 500 francs sera décernée à l'auteur de la meilleure réponse à cette question.

Les mémoires écrits lisiblement en flamand, français, allemand ou latin, devront être remis (franc de port) avant le premier janvier 1841, au secrétariat de la Société.

Les auteurs seront tenus d'insérer leurs noms, qualités et demeure, sur un billet cacheté, portant à l'extérieur une devise semblable à celle qu'ils auront placée en tête de leur mémoire.

Les manuscrits envoyés au concours deviennent la propriété de la société, il est toutefois loisible aux concurrents d'en faire prendre copie.

Anvers, ce 3 octobre 1839.

CONSEIL COMMUNAL.

Séance du 5 octobre 1839. — Absens: MM. Piercot, Forgeur, Constant, Bellefroid, Capitaine et Kæler.

Analyse des communications.

1. Rapport de la commission de surveillance de l'école industrielle et de l'école préparatoire sur la marche et les besoins de ces établissements.
2. Arrêté royal du 23 septembre qui approuve le plan de redressement de la rue du Pont vers le Marché.
3. Pareil arrêté du 15 septembre relatif à la rue derrière St-Pholien.
4. En réponse à une lettre du collège du 27 septembre M. le gouverneur fait connaître par sa dépêche du 4 de ce mois que le gouvernement s'occupe avec la plus grande sollicitude de l'examen des mesures à prendre pour prévenir tout nouveau renchérissement des céréales et amener si possible une baisse dans leurs prix.
5. La commission des hospices fait des observations au sujet de la somme de 1500 francs portée à son budget de 1839 pour travaux non prévus à toutes ses propriétés en général et demande que le conseil admette en dépense une somme de 9,882 fr. 97 c. déjà payée sur ladite allocation et à être autorisée à consacrer une somme de 3,000 francs aux travaux jusqu'à appropriation.
6. Même demande de pouvoir disposer sur le fonds des dépenses imprévues de 1838 d'une somme de 3,940 frs. pour travaux et réparations effectués à divers bâtiments.
7. M. le gouverneur soumet à l'avis du conseil une délibération du conseil communal de Grivegnée établissant au profit des indigènes une taxe sur les divertissements publics qui auront lieu sur le territoire de cette commune.
8. Pétition des habitants de la rue des Tanneurs pour appuyer la suppression de la ruelle Madelin.
9. Lettre de huit professeurs du collège contre la création d'un second professeur de langue allemande.

Par suite d'une interpellation de M. Despa, M. Dethier, officier délégué à l'état civil, annonce qu'il nommera pour le 1^{er} janvier 1840 les deux vérificateurs des décès. Sur la demande de M. Despa, M. le président donne lecture de la lettre du gouverneur mentionnée à l'art. 4.

Le même membre réclame la nomination d'une commission spéciale à choisir dans le conseil pour examiner la question des céréales.

M. Hanquet annonce que la chambre de commerce a fait un travail sur cette matière, et que le conseil communal peut en prendre connaissance.

M. Lambinon fait remarquer qu'il ne croit pas que la chambre de commerce ait approfondi la question sous toutes ses faces: il désire qu'on examine s'il ne serait point utile d'empêcher la distillation et d'un autre côté de diminuer l'impôt sur la bière ainsi que d'augmenter celui du genièvre, ce qui ne tend qu'à l'abrutissement du peuple.

On procède immédiatement à la nomination de la commission qui sera composée de sept membres. En voici le résultat: MM. Despa 19 voix. — Lambinon 17. — Lion 17. — Fleussu 14. — Forgeur 12. — Dethier 11. — Hanquet 10.

On adopte le plan de rectification d'une partie de la rue Thier des Tisserands.

Le rapport de la création d'une nouvelle division de langue allemande pour la 4^e française est ajourné, afin que la commission d'instruction publique examine les observations des professeurs du collège.

On apure le compte de la garde civique pour 1838; il existe un reliquat de 1060 frs. qui sera versé à la caisse communale.

Le conseil accorde au sieur Dernier 45 fr. par mètre pour les 11 m. 54 c. cédés à la voirie rue de la Casquette, ce qui fait en tout 519 frs.

Le collège est autorisé, pour faire un perré, à disposer d'une somme de 500 frs. restant disponible sur l'adjudication du mur du quai en aval du Pont d'Amercœur.

Le conseil communal, à huis clos, a nommé M. Trillet, professeur de 4^e française au collège.

EN VENTE
CHEZ H. DESSAIN,
 IMPRIMEUR-LIBRAIRE
MANUEL DE DROIT NATUREL,
 OU DE PHILOSOPHIE DU DROIT,
 Par F.-G.-J. THIMUS, docteur en droit, professeur agrégé à l'Université de Liège.
 1 vol. in-8°, Liège 1839; prix: 2 francs.

ETAT CIVIL DE LIÈGE DU 5 OCTOBRE.
 Naissances: 7 garçons, 5 filles.
 Décès: 1 homme, savoir:
 Laurent Laphaye, boucher, âgé de 21 ans, faubourg Ste.-Walburge.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.
 Aujourd'hui lundi 7 octobre, pour la quatrième représentation du 2^e mois d'abonnement, clôture définitive des danseurs espagnols, PAS DE DEUX, dansé par M. Camprubi et Mlle. Dolores. — PAS DE TROIS, comique dansé par MM. Camprubi frères et Mlle. Dolores. — Première représentation (abonnement courant) de PHÈBUS ou l'ÉCRIVAIN PUBLIC, vaudeville en 2 actes. — Le CONCERT A LA COUR, opéra comique en 1 acte.

ANNONCES.

Huitres anglaises très-fraîches, Anchois nouveaux nouveaux, chez PERET.

Une BELLE MAISON à LOUER pour en jouir de suite, située au quai de Longdoz. S'adresser au n° 225, même endroit.

DÉPOT de CHARBON MAIGRE, 1^{re} qualité, de la houillère de Wandre, chez M. OLIVIER, près la Barrière à Herstal. On peut adresser les commandes à Liège, coin de la rue de la Régence, N. 1, chez M. Jos. GALOPIN, directeur de ladite houillère, ou chez MM. les commissionnaires.

ON DEMANDE POUR UNE HOUILLÈRE
 en construction aux environs de Liège, un **HOMME** capable de surveiller les travaux, de faire l'acquisition des matériaux et de tenir la comptabilité.
 S'adresser par lettres affranchies à Mr. H. D., rue Feronstrée, n. 15.

A CEDER par suite de décès, le BAIL DE LA MAISON, ainsi que le FOND DE MAGASIN de Mlle. G. MEURA, ci-devant M^{de} de Modes, rue de la Régence, N. 9, s'y adresser. Les marchandises se vendent des-à-présent au-dessous du prix courant.

A vendre une Maison,

Avec Grands bâtiments et terrain, plus une petite habitation à côté, le tout mesurant cinq verges grandes et propre à y établir une fabrique ou usine, et situé dans un des faubourgs de la ville de Liège.
 S'adresser au notaire PARMENTIER.

AVIS.

Plusieurs documents intéressants sur le commerce Belge avec la Moldavie, la Valachie, la Macédoine, la Syrie, l'Égypte, le Portugal, le Brésil et la Chine, sont parvenus à la chambre de commerce de Liège. On peut en prendre communication au secrétaire, rue St-Jean-Baptiste, n. 6.

Assemblée Générale.

Les huissiers de l'arrondissement de Liège, sont invités à se rendre à l'assemblée générale, qui aura lieu le dimanche 15 courant, au local des séances, palais de justice à Liège, dix heures du matin, à l'effet de procéder au renouvellement de la chambre de discipline.
 D.-D. MORDAN, syndic.

VENTE DE BOIS.

LE MARDI 8 OCTOBRE 1839, à 10 heures,
 Mme. la baronne de Warzée née de Rome et Mme. Guillemine de Rome, sa sœur, feront vendre par portions et à un LONG CRÉDIT, par le ministère de Maitres GILKINET et HOUBAER, notaires,

LE BEAU TAILLIS

croissant sur 24 hectares 58 ares, à TILFF, dans le Grand Bois (ci-devant bois de la Cathédrale). — S'adresser pour se procurer des listes de la grandeur exacte des portions, à L. JACQUEMART, garde-forestier, à Tilff. — Les amateurs sont priés de se réunir avant 10 heures à la mairie de Tilff.

Brevet, médaille d'honneur.

Vésicatoires, Cautéres,

TAFFETAS LE PERDRIEL.

L'un a enveloppe rose pour l'entretien parfait des vésicatoires, l'autre a enveloppe bleue pour panser les cautères sans démanchement. 2 fr. le rouleau, 4 fr. le 1/2 (jamais en boîtes.) Compresses Le Perdriel à 1 centime; Sarrebras élastiques perfectionnés, etc.; ces produits si en réputation aujourd'hui se trouvent dans toutes les pharmacies, notamment chez M. Decamps, à Liège, où se trouve les POIS ELASTIQUES en Caout-Chouc, adoucissants à la guimauve suppuratifs au garou pour cautères, tous ces produits sont timbrés et signés Le Perdriel, se méfier des contrefaçons nuisibles.

Société de Commerce DE BRUXELLES.

L'administration a l'honneur d'informer le public que le conseil a fixé, comme suit le taux d'intérêt des Bons de l'Industrie, pour le mois d'octobre:

A 4 mois de date à 4 0/10.
 A 6 et 8 » à 4 1/4.
 A 9 » à 4 1/2.
 Et à un an » à 4 5/4.

Ces bons sont créés payables à Bruxelles, à Anvers, et chez l'un des agents de la Société Générale, dans les provinces, au choix des preneurs.

L'Administration se réserve de les rendre également payables à l'étranger.

Bruxelles, le 26 septembre 1839.

Le secrétaire de la Société de Commerce de Bruxelles, DRUGMAN.

COMPAGNIES

D'ASSURANCES GÉNÉRALES

CONTRE LES

RISQUES D'INCENDIE, SUR LA VIE,

LES FONDS DOTAUX ET LES SURVIVANCES.

APPROUVÉES

par arrêté royal des 12 juin 1824 et 2 juin 1850.

Sous la direction de M. le comte A.-J. COGHEN, ex-ministre des finances, et membre de la chambre des représentants.

On peut se procurer tous les renseignements au bureau de M. PRIJOT, à la conservation des hypothèques à Liège, ou en son domicile, n° 201, faubourg d'Amersœur, agent particulier des dites compagnies.

EN VENTE

Chez **LEBRUN-DEVIGNE**, libraire éditeur, à Gand et chez tous les libraires du Royaume:

NOUVELLE GRAMMAIRE FRANÇAISE

A L'USAGE DES ÉCOLES BELGES,

avec l'application des règles à l'histoire de la Belgique, ainsi qu'un traité simplifié de la conjugaison, du participe, de l'analyse, de la versification française, et le tableau raisonné des principaux flandricismes et wallonismes.

Par A.-F. GUILLÉREZ, professeur à l'université de Paris, etc. Cet ouvrage est suivi d'exercices non catégoriques, appliqués à l'histoire nationale et extraits des meilleurs écrivains belges, par R. Williquet et A. F. Guillérez.

Fort vol. in-12 de 440 pages. Prix: 2 fr. 50 c.

ARRIVÉE DE M. MALLAN.

PLOMBAGE

DENTSCARIÉES,

AVEC LE MINÉRAL SUCCÉDANUM.

PERTE DES DENTS,

REPLACÉES SANS LIGATURE NI FILS DE MÉTAL.

Monsieur JOHN MALLAN chirurgien dentiste, sous la raison sociale: *Mallan et fils*, n° 9, *Holford's Street Piccadilly*, à Londres; et à Bruxelles, 69, MONTAGNE DE LA COUR, a l'honneur d'annoncer à la noblesse et à la bourgeoisie de Bruxelles et des environs, qu'à l'occasion de sa seconde visite annuelle dans cette capitale, il aura l'avantage de soumettre à leur examen divers perfectionnements très-importants dans la structure et l'arrangement des DENTS MINÉRALES INCORRÔDIBLES (son invention), ainsi que dans la méthode toute particulière qu'il a pour lamponner et remodeler les DENTS GÂTÉES avec son célèbre MINÉRAL SUCCÉDANUM, qui dans quelques secondes se rendrait en un émail perlé, sans que le patient éprouve la moindre douleur ou inconvénient. Le caractère particulier de cet Email, ainsi que les dents minérales, est l'impossibilité de jamais pouvoir se corroder ou se décolorer, et lorsqu'elles sont fixées dans la bouche, soit isolément, soit par rangées, elles sont sous tous les rapports pareilles aux dents primitivement placées par la main de la nature.

La méthode de M. J. MALLAN est en outre spécialement distinguée et elle diffère de celle des autres dentistes, parce qu'il considère comme un très-grand inconvénient les LIGATURES et FILS DE MÉTAL. Sa méthode, en fixant une ou plusieurs dents, est basée sur un principe particulier, supporte solidement les dents voisines, tout en évitant la pression sur les gencives. De sorte que l'on peut, sans crainte de douleur présente ou future obtenir tous les avantages de la méthode de M. J. MALLAN raffermit les dents ébranlées d'une manière tout-à-fait efficace, soit que les déficiences aient été causées par l'âge, concrétions de tartres, scorbut ou affections mercurielles des gencives.

Consulte chez lui tous les jours, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 de relevée, ou l'on peut se procurer son *Traité sur les Dents*, qu'il va faire imprimer en français.

Mr. MALLAN viendra à Liège, tous les Mercredi et Jeudi de chaque semaine; Il est logé chez M. GUINOTTE, place St.-Lambert, n° 605, où il pourra être consulté de 10 à 4 heures de relevée.

mardi 22 octobre 1839

Le notaire PAQUÉ Vendra PUBLIQUEMENT, et son étude, rue Souverain-Pont, à Liège,

UNE MAISON,

avec maisonnette, étable, fournil et jardin de 13 ARES, situés à JUPILLE, dans les cours, joignant aux Srs. Jean Raasquet, Clément Ledoux, Lambert Lchandre et à la rue.

CHEMIN DE FER. TARIF DES VOYAGEURS.

STATIONS DE DÉPART.	A BRUXELLES.			A MALINES.			A ANVERS.		
	Dilig.	C. à B.	Wag.	Dilig.	C. à B.	Wag.	Dilig.	C. à B.	Wag.
De Bruxelles.	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25
Malines.	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25
Anvers.	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25
Termonde.	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25
Gand.	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25
Ostende.	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25
Louvain.	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25
Tirlemont.	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25
Ans.	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25

BOURSES.

PARIS, LE 5 OCTOBRE

5 p. c.	81 45	Mutualité	100 00
4 p. c.	101 50	Act. Réunies	100 00
5 p. c.	110 65	B. c. d'Anvers	100 00
Act. de la Banque	2810	Dettes actives	50 54
Ob. de la v. de Par.	1220	Passive	7 78
Emp. belge	101 14	Emp. romain	103 12
Soc. générale	100 00	Naples	103 40
B. de Belg.	775	Emp. port. 5 p. c.	24 54

LONDRES, LE 5 OCTOBRE

5 p. c. consolidés	90 1/2 3/8	Différées	11 1/4
Belge 1852	105	Passives	7 5/8
Hol. Dette active	55 3/8	Russie	—
Portug. 5 p. c.	25 3/4	Bresil	75 1/2
Id. 3 p. c.	25 3/4	MEXICAINS 5 p. c.	—
Emp. Belg. 1854	29 5/8 50 1/4		

AMSTERDAM, LE 4 OCTOBRE

Dette active	57	Espagne. Ardoin.	27 1/2
5 p. c.	101 1/4	D. diff. 1850	—
Billet de chang.	25 7/16	" " 1855	—
Synd. d'am.	94 5/8	" " Passive	8 1/4
" 5 1/2 p. c.	—	Portugal. E. 5 p. c.	—
Soc. de Commerce	175 1/4	Naples. Cert. Fal.	—
Ch. de fer. d'Amst.	—	Russe. H. et Comp.	105 5/4
" de Rotterdam	—	" " " 1829	104
Prusse L. 1852	—	" C. c. Hope	97 1/2
Autriche. Métall.	105 1/4	" " Ins. gr. liv.	68
Bresil. Emp.	—	Pologne. L. 500 fl.	—

ANVERS, LE 5 OCTOBRE

anvers. Dette act.	105 1/4	P	Prusse. Em. à Berl.	122 1/2	A
Dette diff.	50 1/2	P	Naples. Cert. L. 1851	95	A
Emp. de 48 milli.	100 5/4 et A		El. R. Levée 1852	100 5/4	A
" de 50 milli.	92 1/4	A	Cert. à A. 1854	100 1/2	P
Hollande. Det. act.	—				
Rente rem.	—				
Autriche. Métall.	107	A			
Lots de fl. 250	458	P			
" B. 250	530	P			
" B. 500	424	A			
Poig. Lots fl. 500	120 5/4	A			
" B. 500	155 1/2	A			
Bresil. E. L. 1854	77	P			
Espagne. Ardoin.	25 1/8 5/8 et P				
Dette passive 1854	—	P			
" différée	—	P			
Danemar. E. Not.	95				
Dito à L.	74				

BULLETIN DE BOURSE DU 5.
 La rente espagnole, sur une hausse de Paris de 1 1/4 0/0, a été très-faible au commencement de la bourse; ouvert à 26, le cours s'est cependant relevé vers clôture à 26 1/4, et après la bourse, on a fait 5/8. Les primes étaient assez offertes à toutes les échéances; elles se renchérisaient cependant peu à peu.

BRUXELLES, LE 5 OCTOBRE

Dette active 2 1/2	55 1/2	Brasseries	—
Emp. Rothschild	100 3/4 et A	Tapis	—
Fin courant	—	Fer d'Ougrée	—
Emp. de 50 mil.	92 1/2	Mutualité	102 1/2 et P
Id. de 57 mil.	70 7/8	S. C. Bruges	—
Emp. de 1853 (A)	—	Montcaux	—
Act. de la Soc. G.	755 et A	Act. Réunies	—
Emp. de Paris	—	Bonnage	—
S. de Comm. de c. B. de Belgique	103 5/4	Houyoux	—
G. de S. et Oise	—	Papeterie	—
Hauts-Fourneaux	—	Lits de Fer	—
Banque Foncière	—	H. F. Luxembourg	—
Idem	—	Civie	—
Fleuu	—	Herve	—
Hornu	101	Ch. de Fer de Col.	—
Sclessin	—	Ch. de B. M. et B.	—
Soc. Nationale	—	Asphalte	—
Levant du Fleuu	125	Holl. Dette active	—
Ougrée	—	Losrenten inscrit.	—
Sars-Longcham.	—	Autriche. Métall.	—
Chemin de Fer.	—	Naples. C. Balcon.	—
Vennes	—	Espagne. Ardoin.	26 5/8 et P
St-Léonard	—	Fin courant	28 d. I
Chateaufort	—	Prime un mois	—
Verreries	—	Différée de 1851	—
Betteraves	—	Idem de 1854	—
Verrerie de Charl.	—	Passives	—
L'Espérance	—	Bresil. E. de Roth.	—
		Rome. E. de 1854	—

VIENNE, LE 27 SEPTEMBRE
 Métalliques 4 p. c. 107 5/8. — Actions de la Banque 1851.

Imprimerie de J. B. Nossent, imp., rue du Pol-Or, n. 622 à Liège.